



Accord de partenariat volontaire

Application des réglementations forestières, gouvernance et échanges commerciaux

[www.apvflegtcongo.com](http://www.apvflegtcongo.com)



LETTRE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES TRIMESTRIELLE - N°20 OCT./NOV./DECEMBRE 2019

TO  
D  
E



**Processus APV-FLEGT : des étapes majeures à franchir**

Chers lecteurs,

Nous tenons à signaler que pour des raisons indépendantes de notre bonne volonté nous n'avons pas pu publier la lettre d'information du troisième trimestre. Vous voudriez bien nous en excuser. Pour cette raison, cette vingtième parution combine à la fois, les informations du troisième et quatrième trimestre 2019. Cette vingtième livraison met à votre disposition les informations en rapport avec la gouvernance forestière en général et le processus APV-FLEGT en particulier. Aussi, dans ce numéro, vous trouverez les signaux combien forts émis par la République du Congo pour réaffirmer sa volonté d'œuvrer pour une bonne gouvernance de ses ressources forestières. Il s'agit notamment de la validation par l'Assemblée Nationale du projet de loi portant code forestier et l'adoption par le gouvernement du projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité

interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du Système de Vérification de Légalité (SVL). Cette lettre met également en relief l'optimisme affiché par l'Union européenne et le Congo, lors de la tenue de leur onzième réunion du Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'APV-FLEGT, au travers des résultats auxquels a abouti cette session. Cette publication mentionne aussi le travail combien important accompli par le Projet FAO de l'Association Internationale des Bois tropicaux (ATIBT) auprès du secteur privé et dont l'échéance est arrivée à son terme. Dans le même élan et avec le souci de voir le secteur privé lutter contre l'exploitation et le commerce illégaux des ressources forestières, une rencontre a été organisée pour sensibiliser les acteurs dudit secteur sur la légalité et le commerce du bois légal. La Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF), une partie prenante majeure dans la promotion de la bonne gouvernance s'apprête à renouveler les membres de sa coordination. Comme on peut tous le constater, tout est en train d'être mis en œuvre pour rendre effectif l'APV-FLEGT au Congo.

Bonne lecture à toutes et à tous

Alain Bienvenu OSSEBI

Coordonnateur de la Cellule de la Légalité Forestière et de la Traçabilité (CLFT)

**SOMMAIRE**

- ◆ **P.1 - P2 : EXPLOITATION FORESTIÈRE :** les opérateurs du secteur sensibilisés sur la légalité et le commerce du bois illégal.
- ◆ **P.2 : PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ À LA MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT :** fin du projet FAO de l'ATIBT Congo.
- ◆ **P.3 : 11ÈME COMITÉ CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT :** la République du Congo et l'Union Européenne saluent les avancées enregistrées.
- ◆ **P.4 : PLATEFORME POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS :** vers le renouvellement des membres de la coordination.

⇒ DERNIÈRES NOUVELLES

⇒ POUR ÉCHANGER AVEC NOUS

**EXPLOITATION FORESTIÈRE**

**Les opérateurs du secteur sensibilisés sur la légalité et le commerce du bois illégal**

Les acteurs œuvrant dans l'exploitation des forêts en République du Congo ont été édifiés sur la problématique de la légalité et de la commercialisation du bois légal. C'était au cours d'un atelier organisé le 5 novembre 2019 à Brazzaville, à l'initiative de Bolsa Verde do Rio (BVRio), une organisation brésilienne travaillant dans la production et le commerce de bois responsables à travers le «Responsible Timber Exchange Pro-

ject», visant à permettre au commerce de bois légal ou produit de manière durable de catalyser et d'accélérer la croissance de marchés du bois responsables dans les pays tropicaux. (suite p.2)



Madame Rosalie MATONDO, au centre posant avec les participants de l'atelier

## EXPLOITATION FORESTIÈRE (SUITE P.1)

Cet atelier a eu entre autres objectifs : sensibiliser à l'illégalité dans le secteur forestier et à ses impacts, promouvoir la plateforme «Responsible Timber Exchange Project» en tant qu'outil permettant d'éliminer le commerce illégal de bois, discuter de la légalité du bois et des documents de vérification, discuter des exigences de diligence raisonnée et comment les respecter. Il a regroupé une cinquantaine de participants représentant les sociétés forestières, les administrations publiques, les organisations non gouvernementales et la société civile, les administrations publiques et les organisations internationales WRI, Proforest, ATIBT, BVRio, entre autres.

Cette rencontre interactive a été une occasion pour les parties prenantes d'échanger sur les contraintes et les opportunités de la promotion du commerce du bois légal en République du Congo. Ceci au travers du jeu de questions-réponses consécutives aux cinq présentations qu'a consacrées l'atelier, mais aussi aux discussions de travaux du panel mis en place pour la circonstance. Les participants ont donc été édifiés, entre autres, sur le système de vérification de la légalité et de traçabilité du bois au Congo, les exigences de diligence raisonnée

et sur la plateforme d'échange de bois responsable (RTE) de même que sur le Monitoring/Open Timber Portal (OTP) et le secteur forestier congolais.

Intervenant dans son allocution d'ouverture, la Ministre de l'Economie Forestière, Rosalie MATONDO, a indiqué que le partage de l'expérience de l'organisation brésilienne, Bolsa Verde do Rio œuvrant depuis 2011, dans la production et le commerce de bois responsable à travers le «Responsible Timber Exchange Project», inspirera à coup sûr le Congo dans l'amélioration de ses prestations pour le respect de légalité, et permettra ainsi aux sociétés forestières de se conformer aux exigences des marchés internationaux.

### Prochaines étapes :

- ⇒ Organisation d'une foire d'exposition sur les échanges commerciaux du bois avec la participation des opérateurs chinois.
- ⇒ Etablissement d'un guide spécifique pour le Congo sur la diligence raisonnée.

## PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ À LA MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT Fin du Projet FAO de l'ATIBT Congo



Une vue des participants

Lancé en septembre 2018, le Projet FAO de l'Association Technique Internationale des Bois Tropicaux (ATIBT) intitulé «la participation structurée du secteur privé congolais dans l'élaboration des textes réglementaires et des documents techniques de l'APV-FLEGT» s'est terminé le 13 décembre 2019. C'était au cours d'un atelier organisé à Brazzaville sous la houlette du Conseiller juridique et administratif du Ministre de l'Economie Forestière, M. Christophe Guy Bienvenu BABELA en présence des cadres de l'économie forestière, des représentants de l'Union Européenne, de la FAO et des sociétés forestières. Etalé sur une période de dix-huit mois, le Projet FAO de

l'ATIBT a eu pour objectif de structurer et renforcer les capacités de plaidoyer du secteur privé de la filière bois relatif aux projets de textes réglementaires et documents liés au Système Informatique de Vérification de la Légalité et de la traçabilité (SIVL). Il a été exécuté par l'ATIBT dans le cadre de la mise en œuvre du programme FAO UE FLEGT sponsorisé par l'Union européenne, les gouvernements suédois et britannique ainsi que la FAO.

Au terme de cet atelier tous les intervenants ont exprimé leur satisfaction quant aux résultats atteints par ce projet. Au nombre des actions réalisées on peut noter, entre autres, que 80% des sociétés forestières et industrielles ont reçu les informations sur les textes réglementaires et les documents liés au Système Informatique de Vérification de la Légalité et de la traçabilité (SIVL).

Par ailleurs quatre sociétés forestières (Likouala Timber, Taman industries, Sicofor, Sefyd) peu impliquées dans le

processus APV ont été visitées et informées sur le processus APV. De plus, 60% des sociétés forestières et industrielles ont participé aux activités de sensibilisation et de concertation concernant les projets de textes réglementaires et les documents de personnalisation du SIVL.

En outre, l'élaboration de la veille réglementaire et informationnelle et la publication sur internet d'au moins 10 informations sur le projet.

### Les leçons à tirer :

- Besoin d'une représentation du secteur privé à Brazzaville qui va animer et structurer la participation des entreprises et centraliser leurs contributions.
- Regrouper les opinions et la voix du secteur privé afin d'éviter les actions trop individuelles qui peuvent disperser les efforts dudit secteur.

## 11<sup>ÈME</sup> COMITÉ CONJOINT DE MISE EN ŒUVRE DE L'APV-FLEGT

### La République du Congo et l'Union Européenne saluent les avancées enregistrées



La Ministre de l'Economie Forestière et le Chef de la Délégation de l'Union Européenne échangeant les parapheurs après la signature de l'aide mémoire

Réunis du 20 au 21 novembre 2019, à Brazzaville, pour leur onzième réunion conjointe, les membres du Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV) sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT) entre le Congo et l'Union Européenne, se sont félicités des progrès remarquables notés dans la mise en œuvre de l'APV-FLEGT.

Coprésidée par Mme Rosalie MATONDO, Ministre de l'Economie Forestière et son Excellence M. Raul MATEUS PAULA, Ambassadeur, Chef de Délégation de l'Union Européenne au Congo, la onzième session du Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV-FLEGT, a eu pour objectif de faire le point de la mise en œuvre de cet accord depuis l'organisation du précédent Comité Conjoint de Mise en œuvre (CCM) en juin 2019, et d'orienter le travail de l'année 2020.

Ce 11<sup>ème</sup> CCM s'est ouvert, le 20 novembre, par les travaux des experts de deux parties. Ces derniers ont planché entre autres sur le bilan de l'application de la loi forestière en 2018, la mise en œuvre du Plan de Travail Annuel Budgétisé (PTAB) 2019 et les recommandations des CCM 8 et 9, le suivi de la mise en œuvre de la feuille de route du Groupe Technique Interministériel (GTI), la stratégie de communication de l'APV ainsi que sur les financements en cours et à venir contribuant à la mise en œuvre de l'APV-FLEGT.

Appréciant, à sa juste valeur, en session formelle, le rendement des travaux des experts à travers la synthèse faite par le Directeur Général de l'Economie Forestière (DGEF), M. Joseph MOUMBOUJLOU, la Ministre de l'Economie Forestière et le Chef de Délégation de l'Union Européenne ont unanimement encouragé les membres du CCM quant aux résultats satisfaisants auxquels ils ont abouti.

Dans son allocution de circonstance, Mme Rosalie MATONDO

a mentionné les avancées significatives allant dans le sens de la consolidation du processus APV en République du Congo. Il s'agit notamment de l'adoption par le Conseil des Ministres, lors de sa réunion du 20 novembre 2019, du décret mettant en place le comité interministériel pour la mobilisation des fonds du Système de Vérification de la Légalité (SVL).

Autre avancée soulignée, par la Ministre de l'Economie Forestière, c'est l'opérationnalisation des modules fiscalité et permis spéciaux placés sous la coordination des Directeurs de Cabinets de l'Economie Forestière et du budget dans le cadre de la coordination interministérielle et l'examen approfondi au niveau du Parlement, de la loi portant code forestier. Cependant ces résultats prometteurs, a indiqué la Ministre, ne doivent pas nous inciter à dormir sur nos lauriers. Elle a rappelé les étapes majeures attendues du processus APV à savoir : l'opérationnalisation de la stratégie du SIVL et l'urgence de la mise en œuvre de la feuille de route du Groupe de Travail Interministériel.

De son côté, M. Raul MATEUS PAULA a salué également la signature du décret mettant en place le comité interministériel tout en exprimant sa joie sur le consensus qui s'est dégagé sur tous les sujets traités.

Au terme de cette onzième session, plusieurs décisions ont été prises par le CCM. Au nombre desquelles, on peut citer : la reformulation de certaines recommandations des CCM 8 et 9 en Groupe de Travail Conjoint (GTC) afin de faciliter leur mise en œuvre ; la validation de la stratégie de communication de l'APV-FLEGT, de son plan d'actions budgétisé et le plan d'actions du CCM ; la validation par échanges de lettres du contenu du Rapport Annuel Conjoint (RAC) et sa disponibilité lors du CCM 12 ainsi que l'organisation d'une réunion du GTC pour finaliser le Plan de Travail Annuel 2020. Par ailleurs, les dates des 3 et 4 juin 2020 ont été adoptées pour l'organisation du 12<sup>ème</sup> Comité Conjoint de Mise en œuvre de l'APV-FLEGT.



## PLATEFORME POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

### Vers le renouvellement des membres de la coordination



Quelques membres de la Plateforme au cours d'une réunion

Les membres des organes de gouvernance de la Plateforme pour la Gestion Durable des Forêts (PGDF) sont arrivés au terme de leur premier mandat, ce qui sous-tend la tenue en 2020 de l'Assemblée générale et élective de l'organisation. Pour sa préparation, la PGDF a renforcé ses documents fondamentaux existants comme le manuel de procédures administratives et financières ainsi que le plan stratégique de communication.

Courant décembre 2019, avec l'appui technique du consultant mis à la disposition de la PGDF dans le cadre du projet CV4C, une réunion élargie aux membres de la coordination s'est tenue dans la salle des conférences du Cercle d'Appui à la Ges-

tion

Durable des Forêts (CAGDF), afin de procéder à la finalisation du plan d'action stratégique 2020-2022 de la PGDF. Soulignons que ce plan d'action stratégique est le résultat des ateliers départementaux et national de la PGDF tenus en 2018.

L'Assemblée générale de la PGDF, tant attendue par les ONG membres, sera l'occasion d'échanger sur les nouvelles thématiques comme le processus CAFI, la participation des populations autochtones dans les organes de prise de décision locaux et de l'APV et les enjeux de la gouvernance forestière, de valider les documents stratégiques comme le plan de communication, le plan d'action stratégique et le manuel de procédures.

#### Les instances de la PGDF :

- ⇒ Coordination nationale
  - Coordonnateur(trice)
  - Chargé des Programmes et Projets
  - Chargée de la Communication
  - Chargé des Finances
- ⇒ Commission de Suivi et Evaluation
- ⇒ Les Points Focaux

Durée du mandat : Trois (3) ans

## DERNIÈRES NOUVELLES

- ⇒ Examen et adoption par le Conseil des Ministres, lors de sa réunion du 20 novembre 2019, du projet de décret portant création, attributions, organisation et fonctionnement du Comité interministériel pour la mobilisation des fonds et le suivi du Système de Vérification de Légalité (SVL).
- ⇒ Validation par l'Assemblée Nationale, au cours de sa septième session ordinaire d'octobre 2019, du Projet portant code forestier.
- ⇒ La facilitation FLEGT au Congo à un nouveau Facilitateur. Il s'agit de M. Symphorien AZANTSA qui remplace à ce poste Mme Aline FABING arrivée au terme de son mandat.

## POUR ÉCHANGER AVEC NOUS

#### POINT FOCAL NATIONAL DE L'APV-FLEGT AU CONGO

*Adolphe NGASSEMBO*

+ 242 06 905 76 43

ngassemboadolphe18@gmail.com

[www.apvflegtcongo.com](http://www.apvflegtcongo.com)

#### Coordonnateur de la CLFT

*Alain OSSEBI*

+ 242 06 978 67 06

oss\_ba@yahoo.com

 **APV-Flegt CONGO**

